Le Courrier du Retraité et de la Retraitée des Yvelines

78

Novembre 2026

EDITO

On va remercier les lycéens !

Leur mobilisation débouche sur l'expression d'une colère sociale qui couvait. Les salariés et les retraités ont rejoint massivement le mouvement le 17 octobre, 800 000 manifestants, ce n'est pas rien et rebelote le 24 et le 31 ! La gestion catastrophique du maintien de l'ordre, avec une police plus prompte à agresser les manifestants pacifiques qu'à s'en prendre aux casseurs, avait pour objectif de masquer les revendications, en comptant sur la presse pour n'évoquer que les dégradations et les violences inadmissibles. Mais la population n'est pas dupe.

Rappelons que dès le 29 septembre, les syndicats ont appelé avec un succès indéniable à défendre la Fonction publique et ses personnels. Les retraités, dès juin, avaient décidé d'actions sur leurs revendications. Il faut dire qu'ils sont la cible d'attaques virulentes, les présentant comme des privilégiés qui s'engraissent sur le dos des jeunes et des actifs. Et on réentend la présentation fallacieuse des 10% d'abattement fiscal au titre de « frais professionnels », ce qu'on avait réussi à contrecarrer l'an dernier.

Le 14 octobre, en mettant la pression devant la caisse de retraites complémentaires AGIRC-ARRCO, les retraité.es regroupé.es à l'appel de l'intersyndicale et de la FGR-FP, ont réussi à extorquer une augmentation de 1,4%, certes insuffisante mais à mettre en regard du gel de l'an dernier et de la volonté gouvernementale de bloquer les pensions cette année. Le 5 novembre une large intersyndicale appelle à la grève et à manifester pour la défense du pouvoir d'achat avec le soutien de la FGR-FP

FGR-FP
(Fédération Générale des Retraité.es de la Fonction publique)
20 rue Vignon—Paris 9° - Site internet : www.fgrfp.org
Tout courrier pour les Yvelines à adresser à :
fgrfp78@gmail.com
ou 1 route de Poigny 78610 Les Bréviaires

Le 19 novembre, neuf syndicats et associations de retraité.es organisent une manifestation nationale à Paris. La date coïncide avec les débats sur les budgets de l'État et de la Sécurité sociale. Depuis des semaines, le gouvernement, bien relayé dans les médias, martèle qu'au nom de la solidarité les retraités doivent accepter de voir leurs pensions soit sous-indexées pour les plus petites (moins de 1200 €), soit gelées. La solidarité, visiblement, ne concerne pas tout le monde, en tout cas pas les ultrariches, ni les sociétés du CAC 40 qui ont fait de la France, grâce à l'argent public, la vice-championne du monde en matière de versement de dividendes.

Posons le problème autrement : ce qui compte, ce n'est pas l'âge, mais la richesse. A revenus égaux (salaires, pensions, revenus mobiliers et immobiliers, patrimoine), la pression fiscale et le pouvoir d'achat après impôts doivent être équivalents, que l'on soit actif-ve, rentier.e ou retraité.e. Si l'on doit augmenter la pression fiscale, il faut le faire en fonction des capacités contributives de chacun.e, quel que soit son statut. Un.e retraité.e riche, et encore plus, ultrariche, doit être mis.e à contribution en fonction de ses possibilités, de même qu'un.e actif-ve ou un.e rentier.e à revenus équivalents. Mais décider de s'en prendre aux retraités parce que retraités est insupportable et nous devons le dénoncer.

La solution, c'est une réforme fiscale d'ampleur qui revienne aux fondamentaux, un impôt sur les revenus (pas que salariaux) qui demande plus à ceux qui peuvent contribuer plus, un patrimoine mis à contribution via des modalités comme l'ISF, la taxe Zucman, les droits de succession. Et pour ce qui concerne les pensions, respecter la législation, les revaloriser au moins au niveau de l'inflation, rattraper les pertes subies lors des désindexations précédentes et arrêter de considérer qu'on a bien assez pour vivre à partir de 1200 € de pension mensuelle.

Ne nous laissons pas plumer !

Sylvie CHARDON, Secrétaire départementale

Dette : Les retraités doivent-ils passer à la caisse ?

Le débat sur les budgets de l'État et de la Sécurité sociale s'ouvre dans un climat anxiogène et de plus, culpabilisant pour les retraité-e-s. La dette s'emballe, nous dit le gouvernement, la France emprunte déjà à 5% sur 10 ans (plus que la Grèce ou l'Italie, la honte !) il faut limiter le déficit public à 5% de façon à redonner confiance aux investisseurs. Pour ce faire rien de tel qu'une cure d'austérité, couper dans les dépenses, mettre à contribution les retraité-e-s et le gouvernement n'y va pas de main morte : 54 Mds € de coupe dans la dépense publique.

Mais avant de préconiser des remèdes encore faut-il faire un diagnostic. Quelle est la situation réelle ?
La dette publique (budget de l'État+Sécurité Sociale) se monte à 1595,5 Mds d'euros fin 2e trimestre 2026. Évidemment tout n'est pas à rembourser d'un coup, donc comparer la dette, un stock accumulé depuis 1975 et le PIB, un flux annuel, n'a pas de sens. Au demeurant, l'État fait « rouler » sa dette, c'est-à-dire réemprunte pour rembourser ses créanciers tous les 8 ans et demi environ. C'est pourquoi il est tout aussi faux de prétendre que nous léguerons une dette à nos enfants. C'est bien nous-mêmes qui la payons. A qui d'ailleurs ? A des acteurs privés, banques, assurances, fonds de pension, particuliers. la France et les autres pays de l'UE se sont mis entre les mains des puissances d'argent en s'interdisant de se financer auprès de la banque centrale (loi française de 1973, puis traité de Maastricht, depuis 1994). Si on avait emprunté à la banque de France comme c'était possible avant 1973, puis à la BCE à 0 % on aurait économisé 1800 Mds€ qui sont allés aux banques et aux fonds d'investissement. Ces puissances d'argent il faut les rassurer en étant « sérieux », en réduisant la dépense publique, autrement dit en taillant dans les dépenses sociales et les retraites.

Mais à qui sont destinées ces folles dépenses, à l'école, à l'hôpital, aux EHPAD ? Aux retraites ? Le déficit des pensions en 2026 devrait équivaloir à 0,2% du PIB pour un déficit public de 5,4%. « Prétendre résoudre le second par une action forte sur le premier revient à penser que c'est la queue qui remue le chien » dixit C. Chavagneux, Alternatives économiques.

Et côté recettes ? Depuis les années 1980 s'est imposée la politique néolibérale de l'offre consistant à favoriser les entreprises par la déréglementation, la baisse des « charges » (terme utilisé par les entreprises pour évoquer les cotisations sociales!), la régression du droit du travail, les attaques contre l'État social...sans oublier les faveurs fiscales aux plus aisés (400 niches fiscales, holding, prélèvement forfaitaire unique,...).

E. Macron a systématiquement réduit les recettes de l'État et fait des cadeaux aux plus riches, entreprises ou particuliers. Il a symboliquement inauguré son accession au pouvoir en supprimant l'ISF et en réduisant les APL. Il a baissé l'impôt sur les sociétés et les impôts de production, instauré la flat tax (Prélèvement Forfaitaire Unique fixant l'impôt marginal des revenus du capital au taux de 31,4% au lieu de 41% ou 45%), supprimé la taxe d'habitation. Ce sont 211 Mds€ d'aides aux entreprises qui sont versés chaque année sans contrepartie (rapport du Sénat pour 2023). Les dividendes explosent (61 Mds € au 2e trimestre, rien que pour les entreprises cotées), le pouvoir d'achat des travailleurs se rabougrit. Certes il y a eu le COVID mais le « quoi qu'il en coûte » n'a pas été financé par des recettes mais par l'emprunt.

Ce n'est pas en ponctionnant les retraité-e-s qu'on rétablira les finances de l'État et de la Sécurité Sociale mais en augmentant les recettes, en exigeant des plus riches qu'ils apportent au bien commun une contribution à la hauteur de leurs moyens.
Les retraité-e-s ne sont pas des nanti-e-s la pension n'est pas une allocation, c'est un salaire continué. Et donc, pour la défense de leurs droits et de l'État social ils et elles participeront à la journée d'action interprofessionnelle du 5 novembre et à la manifestation nationale des retraité-e-s du 19 novembre.

Daniel TENAND

Entretenir la dette

De l'année 1979 à aujourd'hui la dette de l'État n'a cessé d'augmenter. Or la dette ne peut diminuer que si les recettes de l'État augmentent, les économies sur le fonctionnement de l'État et des collectivités étant limitées.
Mais, depuis de nombreuses années, le barème des impôts a considérablement baissé et les tranches d'impositions sont passées de 14 à 5.
Entre 1983 et 1986, le taux marginal de la tranche la plus élevée était de 65%. En 1987, avec 13 tranches d'imposition, ce taux marginal a déjà baissé à 56,8 %. En 1994 le nombre de tranches d'imposition est passé de 13 à 7. En 2006, les taux marginaux diminuent de 5 à 8 points, le taux de la seconde tranche passant à 6,83% et celui de la 7ème tranche à 48,09%. En 2007 le barème n'a plus que 5 tranches d'imposition, la dernière à 40%. En 2026, jusqu'à 11 600 € de revenus imposables, il n'y a pas d'imposition, de 11 601 € à 29 507 € le taux est de 11%, de 29 580 à 84 577 € le taux est de 30%, de 84 578 à 181 917 € le taux est de 41% et au-delà de 181 917 € le taux est de 45%.
Cette double évolution (baisse du nombre de tranches et taux moins élevés) a pour effet de concentrer l'impôt sur le revenu sur les classes moyennes. On a perdu 20% d'imposition entre 1986 et 2026, ce qui profite principalement aux revenus les plus élevés et entretient la dette.
Par ailleurs, la loi TEPA instaurée par Nicolas Sarkozy a exonéré les heures supplémentaires des revenus pour le calcul de l'imposition. Ce dispositif, supprimé par François Hollande en 2019, a été réintroduit par E. Macron mais dans la limite de 7 500 € net par an.
L'impôt de solidarité sur la fortune a été supprimé en 2018 et remplacé par l'impôt sur la fortune immobilière qui a une base des revenus soumis au calcul de l'imposition moins importante.
L'impôt sur les sociétés quant à lui a baissé aussi de façon importante entre 1980 et 2025. Le taux marginal est passé de 50% à 25% depuis 2022.
Toutes ces modifications ne font que diminuer les recettes de l'État ne favorisant pas la diminution de la dette. Le seul moyen envisagé du gouvernement pour réduire la dette est de supprimer des emplois de fonctionnaires. Ils sont devenus des variables d'ajustement alors que les services ont déjà perdu énormément d'emplois depuis de nombreuses années, rendant leur fonctionnement de plus en plus difficile.

Catherine MARTINEZ

Retraité ne rime pas avec richesse

Par quel tour de passe-passe les hommes politiques ont-ils réussi à faire en sorte que l'on confonde l'âge de la retraite avec une supposée aisance financière voire richesse ? A l'évidence, par la diffusion insistante d'une image stéréotypée du « retraité », construite à partir de généralisations abusives de données statistiques globalisantes (moyennes, médianes) et ne rendant pas compte de l'extrême hétérogénéité des situations individuelles (professions, régimes de retraite, niveaux de rémunération, durées de cotisation, carrières, situations familiales).

La richesse, c'est une donnée comptable. Elle dépend du montant des ressources (salaires, pensions, dividendes, fonciers, allocations...) et non d'un âge ou d'une catégorie socio-professionnelle.

Comme tous les citoyens français, les retraités paient des impôts selon le montant de leurs revenus. Il n'y a donc pas lieu de pénaliser un quelconque groupe social mais de pénaliser les fraudeurs fiscaux.

Quant à la fameuse déduction de 10 %, elle n'a jamais eu de lien avec des frais professionnels (qui relèvent d'un autre article du Code général des impôts) mais correspond à une mesure d'équité fiscale créée pour compenser les « marges d'appréciation » dont disposent les commerçants, professions libérales… dans leurs déclarations fiscales.

C'est pour cela que sa suppression rendra l'impôt inéquitable pour les retraités.

Pour l'observatoire des inégalités, le classement des seuils dépend de la composition familiale : personne seule, famille monoparentale, et famille avec enfant(s) de plus ou moins 14 ans.

Si on retient les personnes seules ou les couples sans enfant, ce qui correspond à la plupart des retraités

Seuils de revenus après impôts et prestations sociales - 2024	Personne seule	Couple sans enfant
Seuil de pauvreté	1 114,00 €	1 671,00 €
Classes populaires	Moins de 1 748 €	Moins de 2 623 €
Classes moyennes	De 1 748 à 3 232 €	De 2 623 à 4 848 €
Classes aisées	Plus de 3 232 €	Plus de 4 848 €
Seuil de richesse	4 456 €	6 684 €

La retraite moyenne générale de la fonction publique est de 1 780 € net par mois, le minimum garanti brut s'élevant à 1366 euros …avant prélèvement de la CSG, de la CRDS et de la CASA.

Pour un fonctionnaire de catégorie A au sommet de la grille (indice majoré 835) la retraite maximale à taux plein et dépourvue de prime est de 3 085 € brut soit environ 2 450 € net par mois, ce qui correspond au milieu de la classe moyenne. Même dans la très haute fonction publique (effectif réduit de fonctionnaires hors échelle de catégorie A+), le montant maximum de la pension brute est d'environ 5 550 €, soit 4 440 € nets ce qui correspond tout juste au seuil dit de richesse pour une personne seule.

Si on retient l'âge dans l'évolution des revenus, toujours selon les chiffres de l'observatoire des inégalités, c'est après 65 ans que le taux de richesse baisse de 5 % puis de 3 % à partir de 70 ans. Or avec les réformes sur les déremboursements de frais médicaux, ces pourcentages ne pourront qu'augmenter.

Juste un dernier chiffre : le coût moyen dans les Yvelines d'une maison de retraite est de 3 587 € / mois (chiffre du média Démarchesadministratives.fr). Donc, la majorité des retraités de la fonction publique, y compris ceux de catégorie A bénéficiant de la pension la plus élevée, n'en a pas les moyens financiers.

Retraité va rimer avec précarité !

Geneviève CHAUSSE, Catherine LAROSE

L'horreur à côté de chez nous le vendredi 23 octobre. Un homme, Pengo, tué, une enfant, Ramatou, grièvement blessée, 6 autres victimes dont Ahmed, entre la vie et la mort, visées parce que « noirs, arabes ou musulmans », selon les déclarations du tueur. Un homme probablement biberonné aux discours d'extrême droite qui sévissent à longueur d'antenne, ne sont pas combattus et sont même parfois validés par des élus ou des responsables politiques qui se prétendent du « bloc central ». Soutien aux familles, aux habitants de Trappes et de la Verrière, aucune complaisance avec les racistes !

Notes de lectures

Jacaranda
de Gaël Faye

Ce roman s'inscrit dans l'histoire tragique du génocide rwandais. Mais notre attention est captée par le récit fluide et pudique du personnage principal Milan, franco-rwandais, à la recherche de son histoire familiale face à sa mère murée dans le silence de son passé indicible.
On suit les personnages sur quatre générations, sans pathos mais avec justesse et humanité même s'ils portent le poids de cette histoire qui remonte aux colons belges et aux missions catholiques. Ceux-ci ont diffusé une idéologie raciale qui a imprégné la société rwandaise.
Nous sommes aussi plongé.es dans le présent avec la politique de réconciliation qui vise à faire vivre ensemble les bourreaux et les victimes et une jeunesse qui n'a pas connu le drame mais qui vit dans sa mémoire omniprésente.
C'est un roman sensible, humain et instructif qui se lit d'une traite.

Geneviève CHAUSSE

Edition Grasset – 282 pages

Cap sur Port-Louis.
Dans le sillage de Pierre Le Cortec, paysan, ouvrier et marin du Pays de Lorient

Notre collègue, Claude-André Boutigny, prof EPS retraité, membre du SNEP-FSU et donc de la FGR-FP 78, s'est inspiré d'une histoire familiale pour ce roman captivant, mi-roman policier, mi-témoignage sur la vie dans ce coin de Bretagne à la fin du 19ème siècle et au début du 20ème siècle. Extrêmement documenté, intéressant d'un point de vue de l'histoire sociale de cette période, il décrit le sort de ces pauvres gens, qui quittent une vie pénible de paysans pour une vie d'ouvriers ou de marins guère plus confortable. L'intrigue qui traite d'assassinat et de vengeance est palpitante, pleine de rebondissements et très bien écrite.
Ce roman se lit avec beaucoup de plaisir.

Sylvie CHARDON

.
Le livre peut être commandé directement chez l'éditeur : contact@editions-etrave.fr, ou 06 11 33 11 00. Envoi à domicile (4€ de frais de port pour la France métropolitaine et les Dom), paiement possible par virement.

Un peu d'ironie et de mauvaise humeur

Modeste proposition pour remédier à la crise lycéenne

Le gouvernement a décidé de présenter, cette année, les sommes consacrées au paiement des pensions ministère par ministère. Il en ressort qu'à l'Éducation Nationale les pensions absorbent 32% des crédits. Déjà la présentation est contestable selon certains spécialistes. Mais les commentateurs libéraux n'ont pas manqué de s'emparer de cette information et de laisser entendre que les pensionné-e-s accaparent des crédits au détriment de la jeunesse. De tels commentaires n'ont sans doute rien pour déplaire au gouvernement. La lutte des âges c'est bien mieux que la lutte des classes.

Mais poussons le raisonnement jusqu'au bout. Si ce sont les anciennes actives/actifs qui mangent les crédits pour les lycées des futures actives/actifs, cela doit cesser. Cessons de payer les pensions et la crise lycéenne sera résolue... et aussi la dette !

D.T

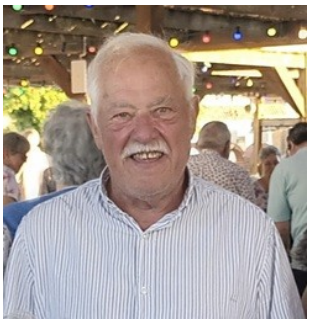
Ultragauche, qu'ils disent

Rappelons que le terme a été inventé par Michèle Alliot-Marie pour Tarnac. Mais les pilleurs du 17 octobre ne sont pas plus d'ultragauche que d'ultradroite ou d'ultracentre. Ce n'est ni la bande à Baader, ni Action directe, ils n'ont aucune idéologie politique. Ce sont soit des délinquants professionnels qui ne cherchent que les produits à revendre, soit des mômes qui n'ont pas l'âge de voter et ne sont là que pour voler ce que leurs parents n'ont pas les moyens de leur acheter, des chaussures de sport, des survets, même pas des objets de luxe. Et comme les flics ont ordre de gazer et charger les manifestants qui rejoignent pacifiquement le point de départ d'une manif autorisée (ex le 17/10 : République sous les gaz dès 11h,Toulouse où les responsables syndicaux du carré de tête ont été chargés et blessés avant le départ de la manif), ils ne sont plus là pour s'occuper des casseurs, idiots utiles du gouvernement et des droites extrême, ou presque.

S.C.

LA FGR-FP 78 en deuil

Jean-Pierre, notre ami, notre camarade,



Il était en pleine forme (photo) lors du congrès de Leucate, actif, combatif, joyeux, bienveillant, efficace, comme toujours. Après le congrès, il avait poursuivi vers l'Espagne pour des vacances méritées, avec son épouse, dans son éternelle caravane.
Jean-Pierre Laurent, notre trésorier, qui avait également été trésorier national, nous a brutalement quittés fin août. Humaniste, il avait donné son corps à la science, il n'y a donc pas eu d'obsèques, mais une cérémonie chaleureuse du souvenir organisée par sa famille chez lui. Tous les membres de la CED présents en Région parisienne à cette date s'y sont rendus de même que Michel, ancien Secrétaire général avec qui Jean-Pierre était très ami, François, qui lui a succédé comme trésorier national et la secrétaire administrative, Patricia.

Jean-Pierre était un homme de convictions, un vrai « hussard noir », attaché aux valeurs de la République, attaché à l'école publique, au Service public. Il avait choisi de rester à la FGR-FP lorsque son syndicat, celui des inspecteurs de l'Éducation nationale, affilié à l'UNSA, avait choisi de quitter notre association. Il était convaincu que tout ce qui fragilisait l'unité était dommageable pour nos revendications.

C'était également un travailleur efficace et organisé. Et un « honnête » homme, au sens classique du terme, cultivé, curieux, bon vivant, ayant de multiples centres d'intérêt très divers, et un grand sens de l'amitié et des relations humaines.

Nous avons une pensée très triste pour Françoise, notre amie et camarade, son épouse, et pour ses enfants, petits enfants et arrière petits-enfants, à qui il va énormément manquer.

La Commission exécutive départementale

LE COIN DE LA TRESORIERE

Lors de la Commission exécutive départementale du 9 octobre, nous avons élu Béatrice Leroy comme trésorière et Catherine Martinez comme trésorière adjointe.
Au moment où les retraités sont dans le viseur du gouvernement, il faut renforcer les outils qui organisent leur défense. N'hésitez pas à adhérer et à faire adhérer les anciens fonctionnaires, y compris ceux qui avaient des statuts publics dans des entreprises qui ne le sont plus. Ci joint les barèmes de cotisations pour les retardataires de 2026 et pour ceux qui ahèreront en 2027. Vous noterez qu'il y a une légère augmentation pour les dernières tranches. Seuls, les nouveaux adhérents ou bien les anciens qui ont changé de coordonnées doivent renvoyer la fiche jointe. :
Précision importante : *si vous êtes adhérent.e d'un syndicat affilié à la FGR-FP,* vous êtes automatiquement membre de notre association et recevez à ce titre nos publications, ***sous réserve d'être à jour de votre cotisation syndicale****, et sous réserve que votre syndicat soit lui aussi à jour auprès du siège national de la FGR-FP.*

Pension mensuelle brute avant impôts	Cotisation 2026	Cotisation 2027
Jusqu'à 1150 €	21 €	21 €
De 1151 € à 1320 €	29 €	29 €
De 1321 € à 1450 €	34 €	34 €
De 1451 € à 1700 €	43 €	44 €
De 1701 € à 1900 €	47 €	48 €
De 1901 € à 2200 €	56 €	58 €
De 2201 € à 3000 €	63 €	65 €
A partir de 3001 €	74 €	76 €

Chèque à l'ordre de FGRFP78
Compte N° 417033945

A renvoyer à **Béatrice LEROY**
19 résidence le Hameau - 78810 FEUCHEROLLES

Nom : ..... **Prénom** : .....

Année de naissance :
Adresse : .....
.....N° de tél : .....

Adresse « courriel »: .....@.....

Administration d'origine : .....
Dernière fonction occupée :.....

*Déclare vouloir adhérer/ ré-adhérer à la F G Retraités de la Fonction Publique.
*Accepte de recevoir nos informations par Internet

Date : Signature :